Envoyé en préfecture le 28/04/2023 Reçu en préfecture le 28/04/2023

Affiché le

ID: 035-263501280-20230404-D_03_2023-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation

30/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heure, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,

Date d'affichage

après avoir été légalement convoqué

30/03/2023 **Nbre de membres**

Mme BARBELETTE, M. DEMARQUET, LAN, LEBOUC,

en exercice: 8 Présents : 8

LEPELTIER, Mmes TROPÉE et VANNIER. formant la majorité des membres en exercice.

Votants: 8

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2023/03

Vote du compte administratif 2022

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2022 du C.C.A.S arrêté aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice =	11 790.76 €
Dépenses de l'exercice =	7 039.76 €
Excédent de l'exercice 2022	4 751.00 €
Excédent de clôture de fonctionnement =	4 751.00 €

INVESTISSEMENT:

Recettes de l'exercice =	0.00 €
Dépenses de l'exercice =	4 275.35 €
Déficit de l'exercice 2022	- 4 275.35 €
Déficit de clôture d'Investissement =	- 4 275.35 €

Excédent total de clôture =

475.65 €

Les membres de la Commission administrative votent, à l'unanimité, le compte administratif 2022, arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Président du C.C.A.S